



La MRC de Kamouraska adopte la Charte territoriale du Haut-Pays de Kamouraska

Saint-Pascal, le 21 juillet 2011 – Séance de consultation publique du 20 juin 2011 sur la proposition de Charte territoriale dans le cadre du projet du Parc régional du Haut-Pays de Kamouraska

Dans le cadre du projet de mise sur pied d'un parc régional, la MRC de Kamouraska a procédé, le 20 juin dernier, à une séance de consultation publique qui a eu lieu à Saint-Bruno-de-Kamouraska pour la proposition d'une Charte territoriale qui s'inscrit dans la démarche de création d'un parc régional dans tout le Haut-Pays de Kamouraska. Un parc régional d'inspiration québécoise et française qui permettra un développement du récréotourisme, ainsi que de la mise en valeur durable des ressources. Des invitations ciblées ont été lancées auprès des intervenants du milieu et un peu plus d'une trentaine de personnes ont assisté à la rencontre. Cette séance de près de deux heures s'est déroulée dans un esprit d'ouverture de la part des participants.

Tout en donnant une grande liberté d'action aux collectivités, la Charte territoriale constitue une déclaration solennelle d'intention pour les signataires à l'égard du projet de parc régional du Haut-Pays. Elle donne les éléments d'orientation afin d'en faire un milieu dynamique et conciliateur.

Les 30 articles contenus dans la Charte territoriale ont été exposés et commentés par le public afin qu'ils puissent être sujets à des modifications et ainsi, faire en sorte que ces derniers reflètent les besoins et les intentions de la collectivité. Dans l'ensemble les participants ont applaudi l'initiative et le contenu des articles. Les commentaires soulevés ont porté sur plusieurs thèmes. D'abord, la question sur l'adhésion à la Charte est apparue importante notamment sur les conséquences de la validité de la Charte face au manque de certains signataires. Ensuite, les questions sur la connaissance des besoins et des potentiels de mise en valeur des ressources, des standards de qualité récréotouristique et de l'intégration globale du projet avec les municipalités du littoral ont également été soulevées. Toutes ces interrogations ont démontré l'importance de la communication dans tout ce processus de mise en œuvre du projet de territoire. D'ailleurs, les intervenants présents à la séance de consultation ont exprimé haut et fort leur désir de suivre de près l'avancée du projet. Ce qui atteste l'intérêt marqué pour la réussite du parc régional du Haut-Pays de Kamouraska.

Le 13 juillet, la Charte a été adoptée par le conseil de la MRC de Kamouraska, les municipalités et intervenants intéressés et impliqués de près dans le projet de Parc régional seront bientôt invités à procéder à sa signature. De plus, un premier appel de projets FSTD sera lancé le 25 juillet prochain pour aider financièrement les intéressés à mettre en œuvre des projets touchants l'un des deux volets de développement du parc. Les informations sur l'appel de projets, ainsi que sur la démarche à suivre pour émettre une signature seront bientôt disponibles sur le site internet de la MRC de Kamouraska dans la section portant sur le parc régional à l'adresse suivante : <http://www.mrckamouraska.com/services.php?p=12>

- 30 -

Source : Jean-Philippe Grenier, coordonnateur
Parc régional du Haut-Pays de Kamouraska
MRC de Kamouraska
425, avenue Patry C. P. 1120, Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
Tél. : (418) 492-1660 poste 243
Courriel : jpgrenier@mrckamouraska.com